

OUVROUËR LES CHAMPS



Ouvrouër Les Champs *Notre Village*

BULLETIN MUNICIPAL / 2021 / 29^{ème} édition

Bonne Année



AUJOURD'HUI, VIGILANCE PARTAGÉE POUR TOUS NOUS PROTÉGER

NOS AÎNÉS, NOS PARENTS, NOS ENFANTS !

DEMAIN, POUR MIEUX NOUS RETROUVER !





Sommaire

Sommaire	3
L'édito du Maire	4
Le Conseil Municipal	5
Les Commissions Communales.....	6
Les syndicats intercommunaux.....	7-8
Renseignements Pratiques.....	9
Tarifs Communaux 2020	10
Renseignements Administratifs	11
Informations Municipales.....	12-13-14
Sujets traités lors des Conseils Municipaux.....	15-16
Budget communal.....	17
Budget assainissement.....	18
Bilan restaurant scolaire	19
Ecole d'Ouvrouer.....	20-21
Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire Férolles/Ouvrouer	22
Groupement Indépendant des Parents pour les Elèves	23
Association des Parents d'Elèves Férolles / Ouvrouer.....	24
Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères	25
Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable Sigloy/Ouvrouer	26-27
Syndicat Intercommunal d'Assainissement.....	28-29
Association Foncière de Remembrement d'Ouvrouer les Champs	30-31
Communauté de communes des Loges	32
Relais d'Assistants Maternelles de la Communauté de Communes des Loges.....	33
L'office de Tourisme Val de Loire&Forêt d'Orléans	34
La Garderie « Les P'tits Loups Oratoriens »	35-36
Le Comité d'Animation.....	37-38-39
Amicale des Anciens & Section Boules.....	40
Les Enfants du village	41
Calendrier des fêtes 2021	42
Etat Civil	43
Ca s'est passé en 2020.....	44-45
Présence verte.....	46
Panneau pocket.....	47
Civisme	48-49
Annuaire des Professionnels de la Commune.....	50
Plan de la commune	51



L'édito du Maire

Chères Oratoriennes, Chers Oratoriens,

L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis. La période que nous traversons depuis le quinze mars a profondément chamboulé notre vie et notre quotidien a rencontré des moments difficiles, faits de doutes et de peurs. Nous devons faire face à cette épidémie en prenant différentes mesures dans notre collectivité. Ce virus a modifié nos habitudes de vie et de travail, suscitant aussi légitimement notre inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous.

Tout d'abord, il y a eu les élections municipales du 15 mars, où dans le contexte que vous connaissez, vous avez quand même été un peu plus de 51% à vous déplacer et à permettre à l'équipe qui m'entoure d'être élue. Cependant, la COVID passant par là, l'équipe nouvellement élue n'était pas en place et l'équipe sortante a dû faire un peu plus de deux mois supplémentaires.

Je remercie les deux équipes pour leur implication dans cette période si particulière. Pendant toute cette période, les projets ont été mis entre parenthèses, notre rôle principal étant la gestion de la crise, surtout au niveau de l'école.

Je tiens donc à remercier les enseignantes de notre école qui assurent l'éducation de nos enfants dans les conditions

que l'on connaît, notre personnel communal, maillon essentiel entre le service public et nos concitoyens ainsi que la garderie associative.

La Municipalité remercie très chaleureusement les bénévoles couturières, Marie-Claire, Isabelle, Annie et Sylvie pour leur engagement et leur solidarité. Un peu plus de 400 masques ont été confectionnés.

Courage à nos associations privées d'activités. Gardez toute votre motivation et l'envie de proposer de belles animations lors de jours meilleurs.

Ce numéro, certes un peu plus léger que d'habitude, vous apporte des informations sur votre village qui vit au ralenti.

Mon vœu le plus cher, c'est qu'au cours de cette nouvelle année, nous puissions tous reprendre une vie la plus normale possible.

Je veux, au nom de la Municipalité et en mon nom personnel adresser à chacune et chacun d'entre vous des vœux chaleureux de bonheur, de santé et de réussite dans vos projets personnels, professionnels et associatifs.

La vie d'aujourd'hui n'est certes plus celle d'hier mais elle doit continuer.

Bonne lecture !

Votre Maire,
Laurence Monnot

Le Conseil Municipal



Laurence Monnot

Maire

ADJOINTS



Jean-Marc Peigné

1^{er} Adjoint



**Geneviève
Leroux-Bachelet**

2^{ème} Adjoint

CONSEILLERS



**Alain
Guyot**



Nadège Croze



Martial Lefebvre



**Tadeuse
Vinssiati**



Émilie Prieur



**Sylvie
Cuvillier-Lachize**



Fanny Croze



**Carole
Tessier Lebrun**



Olivier Galliot



Florent Gout



Guillaume Sirop



Corentin Manceau



Les Commissions Communales

Mme Le Maire est présidente de toutes les commissions

Finances

Geneviève LEROUX-BACHELET
Olivier GALLIOT
Emilie PRIEUR
Jean-Marc PEIGNÉ
Florent GOUT
Carole TESSIER LEBRUN
Guillaume SIROP

Affaires Scolaires - Cantine

Fanny CROZE
Sylvie CUVILLIER-LACHIZE
Emilie PRIEUR
Nadège CROZE
* Colette VINSSIAT

Sécurité/plan communal de sauvegarde

Nadège CROZE
Carole TESSIER LEBRUN
Martial LEFEBVRE
Fanny CROZE
Alain GUYOT
Casimir VINSSIAT
Guillaume SIROP

Communication

Alain GUYOT
Carole TESSIER LEBRUN
Guillaume SIROP
Casimir VINSSIAT

Appel d'Offres

Olivier GALLIOT
Alain GUYOT
Geneviève LEROUX-BACHELET
Jean-Marc PEIGNÉ
Florent GOUT
Sylvie CUVILLIER-LACHIZE

Cimetière

Micheline CHENET
Sylvie CUVILLIER-LACHIZE
Nadège CROZE
Geneviève LEROUX-BACHELET
* Aurélie ROBERT
*Valérie BARRUET

Fêtes et Cérémonies

Corentin MANCEAU
Alain GUYOT
Martial LEFEBVRE
Jean-Marc PEIGNÉ
Geneviève LEROUX-BACHELET
Guillaume SIROP

Travaux- Espaces Verts- Voiries et réseaux - Bâtiments

Jean-Marc PEIGNÉ
Alain GUYOT
Florent GOUT
Olivier GALLIOT
* Jean Chevrier
* Jean-Guy VIROULEAU

Urbanisme

Emilie PRIEUR
Olivier GALLIOT
Alain GUYOT
Geneviève LEROUX-BACHELET
Martial LEFEBVRE
Nadège CROZE

Action Sociale

Jean-Marc PEIGNÉ
Martial LEFEBVRE
Corentin MANCEAU
Carole TESSIER LEBRUN

Personnel communal et qualité des services à la population

Sylvie CUVILLIER-LACHIZE
Olivier GALLIOT

**Membre non élu*



Délégués établissements de coopération intercommunale

S.I.R.I.S Ouvrouer les Champs – Férolles (Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire)			
<i>Titulaires</i>	Mme le MAIRE Nadège CROZE		Fanny CROZE Émilie PRIEUR
S.I.A.E.P (Syndicat Intercommunal d'Approvisionnement en Eau Potable)			
<i>Titulaires</i>	Mme le MAIRE Olivier GALLIOT Florent GOUT	<i>Suppléants</i>	Jean-Marc PEIGNÉ Guillaume SIROP
S.I.B.L. (Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret)			
<i>Titulaires</i>	Olivier GALLIOT Jean-Marc PEIGNÉ	<i>Suppléante</i>	Mme le MAIRE
PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne			
<i>Titulaires</i>	Geneviève LEROUX-BACHELET	<i>Suppléante</i>	Carole TESSIER LEBRUN
CONSEIL D'ECOLE			
<i>Titulaires</i>	Le Maire ou l'Adjoint Nadège CROZE	<i>Suppléante</i>	Fanny CROZE
S.I.A. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement)			
<i>Titulaires</i>	Geneviève LEROUX-BACHELET Olivier GALLIOT	<i>Suppléant</i>	Jean-Marc PEIGNÉ
S.I.C.T.O.M. (Syndicat Intercommunal de Collecte et Taxe des Ordures Ménagères)			
<i>Titulaire</i>	Geneviève LEROUX-BACHELET	<i>Suppléante</i>	Mme le MAIRE
A.F.R. (Association Foncière de Remembrement)			
	Jean-Claude FARDEAU		



Correspondants - Délégués

CNAS	Défense/Protection civile	PPRI/Catastrophes naturelles
Sylvie CUVILLIER-LACHIZE	Olivier GALLIOT	Nadège CROZE Alain GUYOT Martial LEFEBVRE
APPROLYS	Collège de Tigy	CNIL
Mme le MAIRE Olivier GALLIOT	Jean-Marc PEIGNÉ Laurence MONNOT	Sylvie CUVILLIER-LACHIZE

Membres des commissions de la communauté de communes des Loges

COMMISSIONS	Développement économique, Commerce, Artisanat, Agriculture <i>Titulaire : Geneviève LEROUX BACHELET</i> <i>Suppléant : Corentin MANCEAU</i>
	Urbanisme, SCOT, <i>Titulaire : Laurence MONNOT</i> <i>Suppléant : Alain GUYOT</i>
	Finances <i>Titulaire : Geneviève LEROUX BACHELET</i> <i>Suppléant : Florent GOUT</i>
	Voirie, Cadre de vie, Cœur de village <i>Titulaire : Jean-Marc PEIGNÉ</i> <i>Suppléante : Laurence MONNOT</i>
	Tourisme, Patrimoine culturel, Sites patrimoniaux <i>Titulaire : Casimir VINSSIAT</i> <i>Suppléante : Carole TESSIER LEBRUN</i>
	Services à la population, Santé, Petite enfance <i>Titulaire : Émilie PRIEUR</i> <i>Suppléante : Sylvie CUVILLIER-LACHIZE</i>
	Bâtiments, Equipements, (gymnase, dojo, piscine, aire des Gens du voyage) <i>Titulaire : Florent GOUT</i> <i>Suppléante : Laurence MONNOT</i>
	SPANC, GEMAPI, Eaux usées, Eau potable <i>Titulaire : Jean-Marc PEIGNÉ</i> <i>Suppléant : Olivier GALLIOT</i>
	Mobilité, Développement durable, Gestion des déchets <i>Titulaire : Geneviève LEROUX BACHELET</i> <i>Suppléant : Alain GUYOT</i>
	Communication, Nouvelles technologies, Service aux communes, Mutualisation, Groupement des commandes <i>Titulaire : Laurence MONNOT</i> <i>Suppléant : Martial LEFEBVRE</i>
CIID (Commission Intercommunales des impôts Directs) <i>Titulaire : Laurence MONNOT</i> <i>Suppléant : Jean-Marc PEIGNÉ</i>	
Référent sportif <i>Titulaire : Laurence MONNOT</i>	



Renseignements Pratiques

Mairie

Tél. : 02.38.59.73.40

Email :
mairie-ouvrouer.les.champs@wanadoo.fr

Site internet: www.ouvrouer-les-champs.fr



OUVERTURE AU PUBLIC

- **Lundi de 9h à 11h**
- **Mercredi de 9h30 à 11h30**
- **Samedi de 10h à 12h**

Madame Le Maire et ses Adjoints sont à votre disposition, n'hésitez pas à prendre rendez-vous.

Numéros utiles :

Ecole maternelle de Férolles : 02.38.57.20.09

Ecole primaire et garderie Férolles : 02.38.59.76.55

Ecole Elémentaire d'Ouvrouer les Champs : 02.38.59.91.88

Secrétariat du Syndicat Scolaire : 02.38.46.19.03

Garderie Les P'tits Loups Oratoriens : 07.62.61.19.73

Le Personnel Communal



Mme Virginie SANCHEZ
Adjoint administratif territorial



Mme Patricia CHANGENOT
Adjoint technique territorial



Mme Valérie CUCCUREDDU
Adjoint technique territorial
Adjoint d'animation territorial



Mme Ludivine COLLET
Adjoint d'animation territorial



M. Florent TRASSEBOT
Adjoint technique territorial



Mme Christel COLLET
Adjoint technique territorial



Tarifs Communaux 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête les tarifs suivants, applicables au 1er janvier 2021, pour les différentes locations de bâtiments communaux ou de concessions de cimetière, qu'il consent, à savoir:

Salle des fêtes :

2021

2022

	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Forfait Week-end	370 €	570 €	370 €	570 €
1 jour week-end ou jour férié	220 €	320 €	220 €	320 €
1 jour semaine (hors jour férié)	120 €	170 €	120 €	170 €
24/25 décembre ou 31/01 janvier	370 €	570 €	370 €	570 €

Associations : deux réservations gratuites, par année civile, et uniquement pour des manifestations organisées dans le but d'animer la vie locale de la Commune.

Le tarif à partir de la 3ème location est fixé à 120€ la journée en 2021 et en 2022.

Cette location devra être réservée un mois avant la manifestation et ne sera possible que si la salle n'est pas déjà louée par des personnes privées. Les locations privées sont prioritaires.

Cautions :

Cautions de 1200.00 € pour la location de la salle Multi-activités.

Cautions de 200.00 € pour le ménage ou le retard de restitution des clés.

En cas d'annulation :

- 30 jours calendaires avant la date de la location : un montant de 50% de la location sera exigé
- dans le dernier mois avant la date de la location : le montant total de la location sera retenu

Tables et chaises à la location :

Uniquement pour les habitants de la Commune :

- soit maximum 10 tables à 5 € l'unité + caution de 40.00 € par table
- soit maximum 40 chaises à 1 € l'unité + caution de 10.00 € par chaise

Mise à disposition du percolateur avec la location de l'Espace Oratorien : 15 €

Concessions cimetière :

Taxe d'inhumation :	50.00 €
Taxe d'exhumation :	50.00 €
Concession de 15 ans :	75.00 €
Concession de 30 ans :	150.00 €

Jardin du souvenir (dispersion des cendres) 50.00 €

Caves urnes : mêmes tarifs que les concessions

Caveau provisoire : 1 € par jour calendaire avec un maximum de 6 mois



Renseignements Administratifs

<p><u>Extrait ou copie acte naissance</u></p> <p>Mairie du lieu de naissance, joindre enveloppe timbrée. Les personnes de nationalité française nées à l'étranger doivent s'adresser : Service Central de l'Etat Civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 NANTES CDX 9.</p>	<p><u>Certificat de nationalité française</u></p> <p>Greffé du Tribunal d'Instance du domicile, livret de famille ou toutes pièces prouvant votre nationalité</p>	<p><u>PACS</u></p> <p>Mairie de fixation du lieu de résidence commune : convention écrite en double exemplaire, copie acte de naissance de moins de 3 mois de chaque partenaire, pièce d'identité en cours de validité, attestation sur l'honneur qu'il n'y a pas de lien de parenté avec son partenaire, ni de lien d'alliance, attestation sur l'honneur indiquant le lieu où est fixée la résidence commune, livret de famille.</p>
<p><u>Extrait ou copie acte mariage</u></p> <p>Mairie du lieu de mariage, joindre enveloppe timbrée.</p>	<p><u>Renouvellement carte de séjour étranger</u></p> <p>Préfecture, 4 photos, carte de séjour, passeport</p>	<p><u>Légalisation de signature</u></p> <p>Mairie du domicile, carte d'identité, signature à faire sur place à la Mairie.</p>
<p><u>Extrait ou copie acte décès</u></p> <p>Mairie du lieu de décès, joindre une enveloppe timbrée.</p>	<p><u>Inscription sur liste électorale</u></p> <p>Mairie du domicile, se fait avant le 31 mars. Se munir de sa carte d'identité, 1 justificatif de domicile, avoir 18 ans et la nationalité française ou sur service-public.fr</p>	<p><u>Attestation de recensement militaire</u></p> <p>Avoir 16 ans (fille et garçon), Mairie du domicile, livret de famille + carte d'identité du recensé + justificatif de domicile.</p>
<p><u>Certificat de vie</u></p> <p>Mairie du domicile, carte d'identité ou livret de famille, présence du demandeur.</p>	<p><u>Certificat vie commune</u></p> <p>Mairie du domicile, cartes d'identités, justificatif de domicile.</p>	<p><u>Sortie de territoire délivré aux mineurs de nationalité française</u> : ne se fait plus à la mairie de domicile mais formulaire à remplir soi-même avec copie de la carte d'identité du parent détenant l'autorité parentale</p>
<p><u>Livret de famille</u></p> <p>Mairie du lieu de mariage, en cas de perte : fournir l'état civil des conjoints et des enfants ; pour un divorce : l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata.</p>	<p><u>Reconnaissance prénatale</u></p> <p>A faire avant la naissance dans toutes les Mairies, cartes identités, justif. domicile,</p>	<p><u>Permis de construire, aménager, démolir</u></p> <p>Mairie du domicile, dossier de demande en 5 exemplaires.</p>
<p><u>Carte nationale d'identité</u></p> <p>A compter de mars 2017, mairies équipées d'un Dispositif de Recueil (voir liste)</p> <p>Durée de validité entre 10 et 15 ans selon le cas (se renseigner auprès de la Mairie).</p> <p>Gratuit si 1^{ère} demande et sur présentation de l'ancienne CNI, droit de timbre de 25 € en cas de non présentation de la carte à renouveler</p> <p>Ancienne Carte d'identité, acte de naissance (selon le cas), justificatif de domicile, carte d'identité d'un des parents pour les mineurs. Empreinte à prendre sur place</p>	<p><u>Déclarer une naissance</u></p> <p>Se présenter Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours, certif. d'accouchement, livret de famille, copie acte reconnaissance anticipée, copie acte naissance des 2 parents, un carnet de santé vous sera délivré par l'hôpital.</p>	<p><u>Déclaration préalable</u></p> <p>Mairie du domicile, concerne les travaux n'excédant pas 20 m², dossier de demande en 5 exemplaires.</p>
<p><u>Passeport adultes, valable 10 ans</u></p> <p>Mairies équipées d'un Dispositif de Recueil, copie acte naissance, ancien passeport, photos prises sur place, 1 justificatif de domicile, droit de timbre.</p>	<p><u>Formalités pour mariage</u></p> <p>Se présenter à la Mairie 21 jours avant date prévue, copie acte naissance des futurs époux, attestation sur l'honneur du domicile, liste témoins et copie de leur CNI.</p>	<p><u>Certificat d'urbanisme</u></p> <p>Mairie ou notaire ou géomètre, dossier de demande en 3 exemplaires</p>

Informations municipales

Travaux 2020



Achat d'un désherbeur thermique porté

Coût de l'achat: 291€ HT, coût final après subvention **58€**



Achat d'une armoire phytosanitaire

Coût de l'achat: 266 € HT, coût final après subvention **53€**



Achat d'un buste de Marianne pour la salle de conseil

Coût de l'achat: 313€ HT, coût final après subvention **63€**



Acquisition d'un logiciel pour la gestion du cimetière

Coût de l'achat: 1485€ HT, coût final
après subvention **297€**



Changement des huisseries du restaurant scolaire et de 2 portes du couloir de l'école

Coût de l'achat: 6513€ HT, coût final
après subvention **1303€**





Achat d'un banc et de 4 supports à vélo

Coût de l'achat: 545€ HT, coût final après subvention **109€**



Travaux d'entretien de la voirie communautaire par la Communauté de Communes des Loges





Sujets traités lors des Conseils municipaux

3 février 2020

- Tarifs et autorisation de recouvrement fourrière automobile
- Marché construction salle multi-activités : prolongation de délai n°2
- Avenant n°1 au marché de construction de la salle multi-activités – lot 8
- Réservation de l'Espace Oratorien du 31/12/2019
- CDG : Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive
- Demande de participation exceptionnelle du Collège La Sologne pour un séjour sportif
- CCL : Approbation du rapport de la CLECT portant sur les compétences tourisme et la contribution financière au SDIS
- CCL : Modification du périmètre des compétences et approbation des statuts – compétence fourrière animale et compétence contribution au SDIS
- Occupation du domaine public

4 mars 2020

- Choix fournisseur pour l'achat d'un désherbeur thermique et demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre des Communes à faible population – Volet 3
- Choix entreprise pour le changement des huisseries du restaurant scolaire et révision de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre des communes à faible population Volet 3
- Budget assainissement : Approbation du compte de gestion 2019
- Budget assainissement : Vote du compte administratif 2019
- Budget assainissement : Affectation au résultat
- Remboursement des charges supportées par la Commune et afférentes au Budget assainissement
- Budget assainissement : Vote du budget primitif 2020
- Budget commune : Approbation du compte de gestion 2019
- Budget commune : Vote du compte administratif 2019
- Budget commune : Affectation au résultat
- Attribution des subventions aux associations
- Droit à la formation des élus
- Vote des taux d'imposition – taxes locales 2020
- Budget commune : Vote du budget primitif 2020

26 mai 2020

- Installation du Conseil Municipal
- Élection du Maire
- Vote du nombre d'Adjoints
- Élection des Adjoints
- Indemnité de fonction aux Adjoints
- Délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire
- Formation de la commission d'appel d'offres
- Formation des commissions communales
- Désignation des délégués
- Élection des délégués aux Établissements de Coopération Intercommunale

30 juin 2020

- Droit à la formation des élus
- Décision modificative n°1/2020 : compte 1068 mal affecté
- Modification budgétaire : erreur de plume lors de l'établissement du budget principal de la Commune 2020



- Modification du tableau des effectifs au 01/09/2020
- Modification du tableau des effectifs au 02/09/2020
- Prime COVID
- CCL : nomination des délégués communautaires au sein de la CLECT
- CCL : proposition d'un délégué de l'Office Intercommunal de Tourisme Val de Loire et Forêt d'Orléans
- CCL : proposition d'un délégué du Syndicat Mixte pour la gestion de la fourrière animale
- Modification de la représentation des délégués au sein du SIBL
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- Participation financière au dispositif d'alerte de l'Association Présence Verte
- Participation au financement au Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ) et au Fond Unité Logement (FUL) du Conseil Départemental du Loiret

1^{er} septembre 2020

- Bilan cantine 2019-2020 et vote des tarifs cantine 2020-2021
- Révision du montant de la caution pour les locations de l'Espace Oratorien
- Location exceptionnelle de l'Espace Oratorien
- Achat d'une armoire phytosanitaire et demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre des Communes à faible population
- CCL : Désignation des membres titulaires et suppléants des commissions thématiques et nomination d'un référent sportif
- SICTOM : Présentation du rapport d'activités 2019
- Modification des statuts du Syndicat Scolaire (SIRIS Férolles/Ouvrouer)

13 octobre 2020

- Vote des tarifs assainissement période 2020-2021 et approbation de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte 2020
- Approbation des tarifs de l'eau 2021- consommation 2020-2021
- SIA : Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) 2019
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Commune (RPQS) 2019
- Renouvellement de l'informatique, mise en conformité, amélioration du réseau et demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre du volet 3 Bis – Communes à faible population
- Choix prestataire pour les colis de Noël des Aînés
- Décision modificative concernant l'achat de l'armoire phytosanitaire
- Décision concernant le litige des travaux supplémentaires de la salle multi-activités
- CCL : Modification des statuts
- Autorisation de paiement des heures complémentaires et supplémentaires

1^{er} décembre 2020

- Vote des tarifs communaux 2021 et 2022 pour l'Espace Oratorien
- Choix du prestataire pour le renouvellement de l'informatique et décision modificative
- Travaux de rénovation de l'école 2021 et demande de subvention auprès du Département du Loiret au titre du Volet 3 – Appel à projet communal et auprès de la Préfecture du Loiret au titre de la DETR
- Engagements de liquidités pour 2021
- Autorisation de recrutement d'agents pour accroissement saisonnier
- Frais de collecte, de nettoyage et administratifs suite à dépôts sauvages
- Facturation des entretiens des abords de la Loue à un administré
- CCL : Adoption de la convention de prestation de service entre la Communauté de Communes des Loges et ses Communes membres pour l'entretien de la voirie communautaire
- Adoption du RPQS 2019 du SPANC
- Adoption du RPQS 2019 du SIAEP
- Adoption du rapport d'activités 2019 de la Communauté de communes des Loges



LE BUDGET DE LA COMMUNE EN 2019

LE FONCTIONNEMENT

Les charges :

331 562,16 € (contre 351 705,46 € en 2018 **soit une diminution des charges de 20 143,30 €**)

Atténuation de produits	30 299,00
Charges générales	73 131,11
Charges de personnel	121 597,21
Autres charges	101 222,16
Intérêts des emprunts	5 197,18
Charges exceptionnelles	115,50

Les recettes :

390 480,01 € (contre 369 181,67 € en 2018)

Différence sur réalisation	302,78
Produits des services	34 209,41
Impôts et taxes	219 443,39
Dotations et subventions	128 465,71
Revenus des immeubles	5 502,18
Produits exceptionnels	2 556,54

LES INVESTISSEMENTS

Les différences 2018-2019 en recettes et en dépenses sont dues aux investissements attribués à la construction de l'Espace Oratorien.

Les dépenses : **321 197.93 €** (contre 581 455,98 € en 2018)

Immobilisations incorporelles	5 602,95
Immobilisations corporelles	30 483,63
Emprunts	248 159,93
Amortissements	36 648.64
Transfert entre sections	302.78

Les recettes :

230 872.53 € (contre 641 567,56 € en 2018)

Dotations, fonds divers	11 146,13
Subventions	179 505,00
Amortissements	36 648.64
Transfert entre sections	3 572.76



LE BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE EN 2019

LE FONCTIONNEMENT

Les charges :

42 838.73 € (contre 43 604,76 € en 2018)

Charges générales	4 645,23
Charges diverses de gestion	18 751,40
Intérêts des emprunts	1 027,52
Reversement redevance	2 119,00
Amortissements	16 295.58

Les recettes :

44 389.58 € (contre 41 425,45 € en 2018)

Produits divers	0,75
Redevances	34 215,67
Transfert entre sections	10 173.16

LES INVESTISSEMENTS

Les dépenses :

14 059.12 € (contre 13 895,96 € en 2018 Pas de subvention en 2019)

Remboursement des emprunts	3 885,96
Transfert entre sections	10 173.16

Les recettes :

16 295.58 € (contre 16 295,58 € en 2018)

Transfert entre section	16 295.58
-------------------------	-----------



Restaurant scolaire d'Ouvrouer les Champs

Bilan 2019-2020 :

SALAIRES	20964,77
ALIMENTATION	13171,05
ENTRETIEN	230,96
VETEMENTS TRAVAIL	66,60
EAU-GAZ-ELECTRICITE	1035,19
LABO	0,00
AVANTAGES EN NATURE	0,00
DIVERS	994,39
COVID	71,08
	36534,04

		TOTAL
NOMBRE DE REPAS SERVIS	5082	
COÛT DE REVIENT UNITAIRE	7,19	36534,04
TOTAL FACTURE		17239,40
DIFFERENCE	-3,80	-19294,64
PRIX D'UN REPAS FACTURÉ AUX FAMILLES	3.60	

Exemple de menus

lundi 07 décembre	mardi 08 décembre	jeudi 10 décembre	vendredi 11 décembre
Pâté de campagne et cornichon	Chou blanc à l'emmental	Salade verte	Salade piémontaise
Sauté de dinde à la crème	Rôti de porc aux champignons	Lasagnes	Nuggets de poisson et son citron
Purée de céleri	Pommes rosti	aux légumes du soleil	Epinards béchamel
Yaourt nature sucré BIO	Vache qui rit	Chantailou	Edam
Clémentines	Flan nappé caramel	Compote BIO	kiwi bio

Les menus sont consultables sur le site Ouvrouer les champs.fr



École d'Ouvrouer

Malgré une année scolaire particulière, nous nous accrochons et les élèves sont toujours prêts à apprendre.

L'école comporte encore cette année deux classes avec des enfants de Férolles et d'Ouvrouër-les-Champs:

- un CM1 (23 élèves)
- un CM2 (22 élèves).

Notre équipe enseignante a été quelque peu modifiée avec le départ en congés maternité d'Aurélié Brégent.

Elle est remplacée jusqu'au 11 janvier 2021 par Sanae Fadier.



Les interventions en classe et les projets 2020-2021 :

- **Intervention de la maison de Loire sur la crue et les oiseaux de Loire** ; ce qui permet de mieux connaître le milieu où l'on vit et prendre conscience de notre environnement.
- **Intervention de l'UNICEF** sur les droits des enfants et la malnutrition.
- **Un premier jardin d'école** dont l'objectif est de mener une action pérenne en faveur de la biodiversité.
- **École et cinéma** : programmation de 3 films en salle dans l'année pour permettre aux élèves de découvrir des œuvres cinématographiques contemporaines ou du patrimoine, d'intégrer l'approche de l'image cinématographique et une éducation du regard. Nous n'avons pas pu visionner le premier, pour cause de confinement.
- **Nous envisageons une classe découverte à Saint Malo** où nous découvrirons le milieu marin avec ses activités et vivrons ensemble ! Pour l'instant rien n'est définitif, nous sommes contraintes de faire en fonction des mesures sanitaires en vigueur.

...Et puis d'autres actions seront mises en œuvre pendant l'année.

Un grand remerciement aux différents partenaires que sont les parents d'élèves, l'association des parents d'élèves, la mairie et le SIRIS pour leur aide financière et humaine.

Sandrine Myskiw, directrice de l'école élémentaire d'Ouvrouër-les-Champs





Le S.I.R.I.S (Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire)

LE MOT DU PRESIDENT

Le Syndicat Scolaire associe les Communes de Férolles et Ouvrouer-les-Champs pour la gestion des activités relatives à la vie des nos écoles de nos villages

Lors de cette année 2020, la vie étant ralentie : la vie des écoles l'a été aussi. On soulignera toutefois que les élèves de l'école d'Ouvrouer-les Champs ont pu développer leur pratique du vélo au mois de juin.

Durant cette période, l'ensemble des enseignants des agents d'animations, d'entretiens, Atsem, secrétaire, des élus du Siris s'est mobilisé fortement pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles en fonction des protocoles sanitaires. Je tiens ici à les remercier vivement. C'est par l'engagement de chacun que nos écoles ont pu fonctionner

Enfin, je salue Madame Pascale Villoin, Atsem à l'école qui après 23 ans de services auprès des enfants des enseignants de l'école de Férolles quittent ses fonctions en cette fin d'année. Je salue sincèrement son engagement.

Le Président : Arnaud Leboeuf

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture des écoles :

- Ecole maternelle Férolles :
de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h30
- Ecole élémentaire de Férolles :
de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h30
- Ecole élémentaire d'Ouvrouer-les-Champs :
de 9h à 12h et de 13h50 à 16h50

TRANSPORT SCOLAIRE

- Matin départ pour Férolles école à 8h25
Les Chevalliers 8h30
- Soir retour sur Ouvrouer les Champs
école 16h55-Les Chevalliers 17h00

Vacances scolaires 2020-2021 :

- Noël : vendredi 18 décembre 20 au lundi 4 janvier
- Hiver : vendredi 19 février au lundi 8 mars
- Printemps : vendredi 23 avril au lundi 10 mai
- Pont de l'ascension du mardi 11 mai au lundi 17 mai.
- Été : mardi 6 juillet

LA VIE DES ECOLES

✓ Les enseignants :

- Ecole de Férolles
PS:/MS : 27 élèves - Mme Thomas
GS : 22 élèves - Mme Deschodt (Directrice)
CP/ CE1 : 19 élèves - M. Brillant
CP /CE1 : 17 élèves - Mme Lemaire
CE2 : 17 élèves - Mme Bonjean

- Ecoles d'Ouvrouer-les-Champs
CM1 : 23 élèves Mme - Brégent
CM2 : 22 - Mme Myskiw (Directrice)

✓ Garderie périscolaire

La garderie du Siris fonctionne en scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis à Férolles.

Horaires d'ouverture : de 7h à 8h35 et de 16h30 à 19h00.

Tarifs : tarification suivant le quotient familial

MANIFESTATION 2021

- Vendredi 18 juin 2021 : kermesse des écoles

LE PERSONNEL

- A.T.S.E.M : Laëtitia Guillen, Karine Chalopin et Pascale Villoin.
- Directrice de la Garderie périscolaire : Ludivine Collet
- Agents d'animation pour la garderie : Manon Villet, Karine Chalopin et Laetitia Guillen
- Agent d'entretien : Graziella Lartigue
- Surveillance dans le car : Valérie Barruet (le matin)- Graziella Lartigue (le soir)
- Secrétaire du syndicat : Marie-Christine Ribot
- Président Arnaud Leboeuf permanence sur rendez vous

Contact : [02 38 46 19 03](tel:0238461903)
courriel siris.ferolles@orange.fr



Groupement Indépendant des Parents pour les Elèves



Pour nous, délégués des Parents d'Élèves, il s'agit de défendre les intérêts des élèves et participer à leur épanouissement au sein de l'école.

Les élections des Représentants des Parents d'Élèves pour l'année 2020/2021 ont eu lieu le vendredi 09 octobre. Nous remercions les parents pour leur forte implication dans ce vote et la confiance qu'ils nous ont ainsi témoignée.

Sont élus au G.I.P.E. :

A FEROLLES (participation de 48,8 %) Céline LEMAU, Céline MORIN, Marie SIMON, Guillaume CARREAU et Manon HEDJR.

A OUVROUER (participation de 67 %) Margaret GOUT, Maud DUMUIS et Sandrine BERRRUET-PERLY.

* Nous siégeons au conseil d'école qui réunit les enseignants, les élus des deux communes et les représentants de parents d'élèves. Le conseil se réunit trois fois dans l'année, à chaque fin de trimestre.

* Nous nous y exprimons en ce qui concerne le fonctionnement de l'école (règlement intérieur, projet d'école, équipement, hygiène, santé, sécurité ...).

* Nous sommes également présents au sein du Syndicat Scolaire- SIRIS- instance qui regroupe des élus des communes d'Ouvrouer et de Férolles et qui assure le financement et la gestion des écoles.

Nous restons à votre écoute pour toute information, toute question ou tout problème relatif au fonctionnement de l'école.

Nous vous rappelons que les comptes-rendus des conseils d'école sont consultables sur les sites internet des deux communes.

Contact: gipe.45150@gmail.com

Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour 2021 !



Association des Parents d'Elèves Férolles / Ouvrouer

Depuis l'Assemblée Générale du 03/10/2020, le bureau a été reconduit. Il se compose de : Aurore BRUNET (présidente), Céline LEMAUUR (présidente suppléante), Valérie BARRUET (trésorière), Margaret GOUT (secrétaire) et Angélique DAVID (secrétaire adjointe).



L'A.P.E. compte 23 membres et organise des manifestations ou opérations afin de subventionner les écoles grâce aux bénéfices ainsi récoltés.

Ces subventions serviront à financer des projets et du matériel pédagogique ainsi que partiellement ou en totalité les sorties scolaires et classes de découverte de nos enfants.

Notre action repose sur l'aide indispensable des familles, notamment pour la kermesse avec la tenue des stands qui demande le plus de volontaires.

L'A.P.E. remercie d'ailleurs les parents qui se sont déjà portés volontaires pour aider ponctuellement lors de nos diverses manifestations et espère en avoir encore d'autres !

Les manifestations à retenir pour cette nouvelle année (si nous ne sommes pas en confinement et que nous avons les autorisations) sont les suivantes :

- Après-midi « galette des rois » avec les enfants le samedi 09/01/2021 ; Au programme : jeux et animations diverses, de 15 h 00 à 17 h 30 à la salle des fêtes de Férolles.
- Opération « Objets créatifs » en janvier/ février.
- Vide-grenier 27/28 Mars 2021 salle des fêtes de Férolles, 9h-18h.
- Kermesse le vendredi 18/06/2021. De 17h00 à 19h15 : amusements à travers différents jeux, avec stands, collations et rafraîchissements. Aux environs de 19h30 : tirage des gros lots de la tombola ! Puis dîner « pique-nique sur l'herbe » et danses animées !

Rejoignez-nous !

ape.45150@gmail.com

www.facebook.com/ApeEcolesFerollesOuvrouerLesChamps

Malgré le contexte qui nous empêche pour le moment de proposer plus de manifestations nous continuons à travailler ensemble pour pouvoir dès que possible organiser des moments conviviaux avec les enfants en dehors de l'école



Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire
BP 97 - 45110 Châteauneuf-sur-Loire

02.38.59.50.25

sictom@sictom-chateauneuf.fr

www.sictom-chateauneuf.fr



Horaires d'ouverture des bureaux (siège administratif) :

lundi 9h-13h/14h-17h, mardi 9h-13h/14h-18h30, mercredi 9h-13h, jeudi 9h-13h/14h-17h, vendredi 9h-13h

La collecte des ordures ménagères en porte-à-porte est assurée le LUNDI.

Le bac doit être sorti au point de collecte le DIMANCHE SOIR, couvercle complètement fermé. Les sacs aux sols ne sont pas collectés.

Chaque foyer doit disposer d'un bac de collecte en porte-à-porte ou d'un badge d'accès aux colonnes d'apport volontaire (qui permet l'ouverture du tambour pour un volume de 50 litres par dépôt) pour la collecte de ses ordures ménagères. La commune ne dispose pas de ce type de colonne mais l'accès est possible sur les communes environnantes (Sigloy, Jargeau, Tigy). Vous avez la possibilité de changer de moyen de collecte (bac contre badge ou inversement) ou de taille de bac sur demande auprès du SICTOM.

Des conteneurs emballages, papier et verre vous permettent également de déposer les déchets recyclables sur la commune :

- Parking de l'Espace Oratorien
- Route de Jargeau (parking de l'arrêt de bus).

Pour les déchets volumineux ou spéciaux les déchèteries les plus proches sont situées à

Jargeau (route de Tigy)	Vienne en Val (ZAC St Germain)
mardi, mercredi, vendredi, samedi : 9h-12h et 13h-17h lundi et jeudi : 13h-17h	mardi, samedi : 9h-12h et 13h-17h mercredi : du 1 ^{er} avril au 31 octobre : 13h-17h (fermeture du 1 ^{er} novembre au 31 mars) vendredi: 13h00 - 17h00

Le réseau des dix déchèteries est ouvert à l'ensemble des usagers du territoire du SICTOM.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site internet du SICTOM ou vous procurer le guide du SICTOM auprès de la Mairie.

Lors des jours fériés, la collecte des ordures ménagères est décalée sur les jours suivants.

Jours de changement de collecte :

En raison Lundi 13 avril : (Lundi de Pâques), la collecte se fera le mardi 14 avril matin

En raison du Lundi 1er juin (Pentecôte), la collecte se fera le mardi 02 juin matin

Il est strictement interdit de déposer des déchets et des encombrants au pied des containers de tri ou tout autre endroit non prévu à cet effet, sous peine d'amende (selon l'article R.632-1 du code pénal) pouvant s'élever à 1 500 €.



Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable Sigloy/Ouvrouer

Créé en 1962, ce syndicat a pour but la distribution de l'eau potable aux habitants des communes de Sigloy et d'Ouvrouer-les-Champs.

A la suite des élections Municipales de 2020, le bureau du Comité Syndical a été modifié comme suit :

- | | |
|--|--|
| . Président | M. Michel MEUNIER (Sigloy) |
| . Vice-Président | M. Olivier GALLIOT (Ouvrouer les Champs) |
| . Membres titulaires Sigloy | M. Olivier LEFAUCHEUX |
| | M. Vincent ASSELIN |
| . Membres titulaires Ouvrouer les champs | Mme Laurence MONNOT |
| | M. Florent GOUT |

INFORMATIONS PRATIQUES

SECRETARIAT : 02.38.59.42.61

Permanence le mercredi de 9 h à 12 h en Mairie d'Ouvrouer les Champs 2 route de Vienne

Madame Geneviève LEROUX-BACHELET

siaep.sigloyouvrouer45@gmail.com

FONTAINIER : 06.85.60.94.50

Monsieur Jean-Luc DEDYKERE

TARIFS DE L'EAU 2020/2021

. Consommation (TVA 5.5 %) :

- . 0.90 € H.T. le m³
- . 0.55 € H.T. le m³ au-delà de 300 m³/an pour les entreprises classées en catégorie « agricole »

Depuis le 1^{er} Janvier 2009, s'y ajoute une redevance pour pollution d'origine domestique, reversée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de **0.230 €/m³** d'eau facturé.

. Abonnement de compteurs :

Tarif annuel HT	Dimension compteur
19,00 €	15 mm
26,00 €	20 mm
37,00 €	30 mm
61,00 €	40 mm
93,00 €	60 mm
195,00 €	100 mm



Travaux réalisés en 2020 :

- ❖ Mise en place de 3 compteurs de sectorisation avec télésurveillance en sortie du château d'eau
- ❖ Nettoyage et vidange du château d'eau
- ❖ Changement de compteurs d'eau
- ❖ Purges

Les dépenses globales en travaux d'entretien et de réparations du réseau s'élève pour l'année à 6 476 € HT (contre 15 939,01 € HT en 2018), cette baisse étant due à la crise sanitaire.

Travaux prévus en 2021 :

Finalisation de l'étude patrimoniale débutée en 2018.

IMPORTANT

Nous demandons à tous les abonnés de bien vouloir **dégager et nettoyer leur citerneau**, et d'être attentifs à **faciliter la tâche du fontainier** notamment, en taillant les haies situées autour du citerneau avant son passage pour relever les compteurs.

Les abonnés qui ne respecteront pas ces consignes se verront facturer des travaux occasionnés.

Le relevé des compteurs d'eau s'effectue au mois de mars. Nous vous en informons par voie de presse, sur le site internet, par message sur l'application « PanneauPocket » et en affichage dans les Mairies de Sigloy et Ouvrouer-les-Champs.

Depuis 2012, il vous est possible de régler vos factures d'eau par carte bancaire sur Internet.

Vous disposez de toutes les informations utiles relatives à ce service sur vos factures d'eau.

➤ **VOUS DEMENAGEZ ?**

Communiquez impérativement au secrétariat du SIAEP le relevé de votre compteur à votre départ ainsi que votre nouvelle adresse.

➤ **VOUS VOUS INSTALLEZ ?**

Remplissez impérativement la fiche d'abonnement au réseau d'eau potable téléchargeable sur le site de la Mairie d'Ouvrouer les Champs ou sur demande auprès du secrétariat du SIAEP.



*Monsieur Jean-Claude FARDEAU
remet les clefs du château d'eau
à Monsieur Michel MEUNIER,
nouveau président du SIAEP.*

Nous remercions vivement Monsieur Jean-Claude FARDEAU qui s'est investi durant des années (dont 12 en tant que Président) au sein du Comité.



Syndicat Intercommunal d'Assainissement

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : La station d'épuration d'Ouvrouer les Champs

La station d'épuration assure la dépollution des eaux usées des habitants d'Ouvrouer les Champs (17 629 m³ en 2019). L'eau usée traitée est contrôlée régulièrement par les services de l'Etat avant d'être rejetée dans la rivière l'Ousson.

La boue contenue dans les fosses toutes eaux a été évacuée en décembre 2019 (95 tonnes).

La pandémie de covid 19 n'impacte pas le fonctionnement des installations d'assainissement d'Ouvrouer les champs. Cependant, les services du SIA restent en contact permanent avec les la Police de l'Eau pour suivre l'évolution de la réglementation concernant la surveillance des boues résiduelles.

Pendant les périodes de confinement, le SIA assure la continuité du service d'assainissement et la gestion des situations d'urgence pour l'ensemble de ses installations. Tout en veillant à préserver leur sécurité, l'activité des 2 agents est maintenue. M. SERGENT, technicien, est présent sur site chaque jour et, Mme COCHEREAU, responsable administrative, est en télétravail ou en présentiel à la mairie de Sandillon. Le nouveau Comité Syndical a été élu le 17 juin 2020, après 2 mois d'attente en raison de la pandémie de la Covid-19. Le comité Syndical a procédé au vote de désignation du Président, d'un vice-président, d'une secrétaire, d'un secrétaire adjoint et de 8 membres.



De gauche à droite :

Jean Francois VENON, Christian ROUSSEAU, Olivier BOSCAD (secrétaire-adjoint), Antonio SALERNO, David DUPUIS (vice-Président), Charles SIRE, Geneviève LEROUX-BACHELET (secrétaire), Jean-Marc PEIGNÉ, Denis BISSONNIER (président), Olivier GALLIOT, Rémi SORET, Francis BRIMBOEUF

Retrouvez tous les comptes rendus des réunions du Comité Syndical ainsi que le rapport sur le prix et la qualité du service sur le site de la Mairie de SANDILLON rubrique « vie municipale », sous rubrique « assainissement collectif »

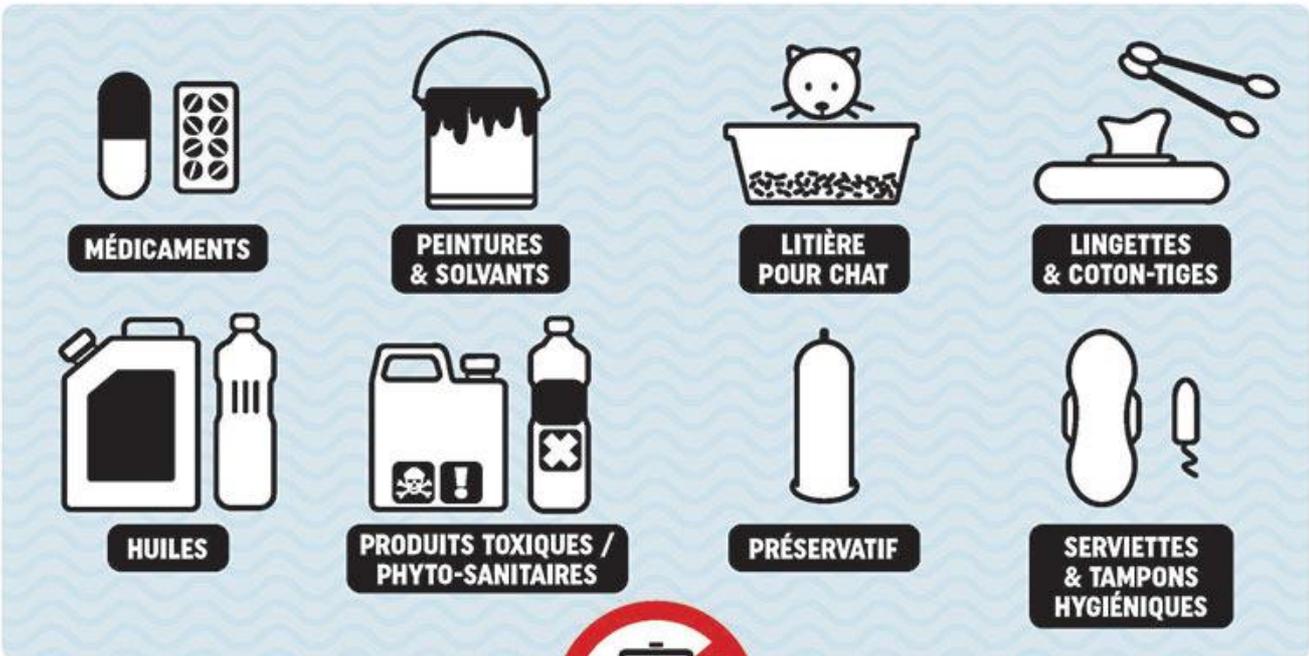
ADOPTER LES BONS GESTES : LES LINGETTES C'EST DANS LA POUBELLE ET NON DANS LES TOILETTES

La mobilisation du SIA autour de la problématique des lingettes est d'actualité. Ce n'est pas nouveau, tous les exploitants des services d'assainissement savent que les lingettes provoquent de pénibles et coûteux dysfonctionnements des réseaux (obstruction, blocage de pompes de relevage...).

La surconsommation de lingettes en cette période d'épidémie accroît les difficultés alors que les agents des services d'assainissement doivent se concentrer sur des missions essentielles à la continuité du service.

Nous comptons sur la compréhension et l'implication de tous.

NE PAS JETER DANS LES WC, NI DANS LES ÉGOUTS



JETER CES DÉCHETS DANS LES WC OU DANS LES ÉGOUTS :

- pollue les rivières,
- diminue l'efficacité des stations d'épuration,
- bouche les réseaux et détériore les pompes,
- met en danger le personnel d'assainissement.





AFR (Association Foncière de Remembrement d'Ouvrouër-Les-Champs)

Institution :

L'A.F.R. a été instituée en date du 5 mai 1964 et constituée en date du 2 juillet 1964 par arrêtés préfectoraux.

Elle regroupe les propriétaires cotisants par le remembrement de la Commune d'Ouvrouer-Les-Champs, ordonné par arrêté préfectoral du 17 mars 1964 et a été ensuite rendu définitif par arrêté préfectoral du 17 février 1966.

Propriété et entretien des ouvrages :

L'association foncière de remembrement est propriétaire des ouvrages qu'elle réalise en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre de son objet statutaire et, à ce titre, en assure l'entretien (collecteurs, tête de buse et/ou regards),

Cependant, les ouvrages appartiennent aux propriétaires des parcelles où ils se situent : drainages agricoles.

L'entretien de ces ouvrages sera assuré par : le propriétaire. A ce titre, suite à la réunion de l'Association Foncière du 24 mars 2016, il a été décidé, à l'unanimité, que les regards et couvercles endommagés seront à la charge des utilisateurs de jachères et des champs cultivés.

Il est rappelé, également que, conformément au règlement de voirie du Conseil départemental du Loiret, l'entretien des ouvrages d'accès est à la charge du propriétaire ou de l'exploitant : « le nettoyage...ainsi que le curage du fossé sur une distance de 2 mètres en amont et en aval immédiat de l'ouvrage ayant fait l'objet d'une autorisation d'accès à leur terrain ».



Rivière à sec avec épaisseur de vase (août 2020)



Écoulement de la rivière au Collecteur de Pouligy/Planche Barras



Composition du Bureau :

Les élections des nouveaux membres du bureau ont eu lieu 29/03/2019

Président : M. FARDEAU Jean-Claude

Membres : M. PAURIN Ludovic

M. VENON Jean-Pierre

M. MORIN Guillaume

M. LEFAUCHEUX Olivier

M. GALLIOT Olivier

« Extrait » du règlement relatif à l'utilisation du réseau de collecteurs d'assainissement :

Seuls les exploitants agricoles, qui désirent utiliser le réseau de collecteurs pour raccorder ses eaux superficielles, doivent en faire la demande par écrit au Président.

Les eaux dont le déversement est autorisé sont les suivantes : eaux provenant des réseaux de drainage, les eaux de surface préalablement filtrées, les eaux pluviales.

Déversements interdits : les eaux usées domestiques comprenant les eaux ménagères (lavage, toilette, ...), les eaux polluées d'origine agricole, les eaux usées autres que les domestiques, les matières solides ménagères, eaux de surface chargées en huiles ...

La réparation des dommages causés aux collecteurs par une utilisation abusive de ceux-ci sera mise à la charge des contrevenants, après que le Président leur ait adressé une mise en demeure préalable.

Le propriétaire ou l'exploitant s'engage à s'abstenir de tout faire de nature à nuire au bon fonctionnement des collecteurs et des ouvrages annexes : il est scrupuleusement interdit d'entreprendre des opérations de construction, de plantation ou d'exploitation au-dessus des collecteurs. Tout dommage causé par différentes nuisances ou destruction par racines des collecteurs sera à la charge de l'exploitant ou du propriétaire.

Pour la réalisation de plantations dont les essences sont énumérées ci-dessous, les propriétaires respecteront les distances suivantes (à partir de l'axe du collecteur) :

- 5 mètres pour les haies vives ordinaires et pour les arbres fruitiers en espaliers,
- 10 mètres pour tous les résineux, y compris les thuyas et les arbres fruitiers à grand vent,
- 15 mètres pour les aulnes, saules, érables, châtaigniers, chênes, charmes et autres essences forestières traditionnelles,
- 20 mètres pour les peupliers.

Pour toute mutation de terres, le propriétaire doit en tenir informé l'Association Foncière de Remembrement.

Le Président,
Mr FARDEAU Jean-Claude



136 Route d'Orléans
45110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
Tél : 02 38 46 99 66 - Fax : 02 38 46 99 68
Courriel : secretariat@cc-loges.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi et jeudi : 08 H 30 à 12 H 30 et 13 H 30 à 17 H 30
Mardi : 08 H 30 à 12 H 30
Mercredi : 13 H 30 à 17 H 30

Monsieur **Frédéric MURA**, Maire de Fay-aux-Loges, a été élu Président de la Communauté de communes des Loges le **10 juillet 2020** à l'unanimité du Conseil.

Le Bureau communautaire est composé de 10 Vice-Présidents, de la conférence des 20 maires et de Monsieur Gérard HUET, 1er adjoint de Fay-aux-Loges.

LES COMPETENCES



DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

URBANISME

- Définir les objectifs de développement du territoire dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Instruire, pour le compte des communes, les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Accompagner les chefs d'entreprises dans l'implantation et le développement de leurs activités
- Promouvoir l'offre foncière à vocation économique
- Soutenir les activités de proximité : commerce, artisanat, services et circuits courts

TOURISME

- Soutenir les actions de l'office intercommunal de tourisme
- Promouvoir le territoire en lien avec les professionnels du tourisme

LOGEMENT

- Accompagner financièrement les propriétaires pour la rénovation énergétique des logements
- Apporter la garantie financière aux bailleurs sociaux pour la réalisation de nouveaux logements

CADRE DE VIE

Valoriser les centres-bourgs des communes de la Communauté de Communes des Loges par des aménagements urbains et paysagers



SERVICES À LA POPULATION

PETITE ENFANCE

- Accueillir collectivement les enfants de 0 à 4 ans au sein d'équipements dédiés au jeune public
- Informer, orienter et accompagner les familles et les assistants maternels dans le cadre des RAM

SANTÉ

- Renforcer l'offre de santé sur le territoire de la Communauté de Communes des Loges
- Financer des maisons pluridisciplinaires de santé pour favoriser l'installation de professionnels libéraux
- Assurer le fonctionnement du centre intercommunal de santé

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Construire, entretenir et garantir le bon fonctionnement des salles de sports et des piscines



ENVIRONNEMENT

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en œuvre de leur installation
- Contrôler le bon fonctionnement des installations

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DU RISQUE INONDATION

- Assurer l'entretien des digues de la Loire
- Restaurer et entretenir les cours d'eau. Cette mission est déléguée aux syndicats de rivière

GESTION DES DÉCHETS

Cette mission est déléguée au SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire



PATRIMOINE

VOIRIE

Rénover, réaménager et entretenir les voiries d'intérêt communautaire

BÂTIMENTS

- Définir les programmes de construction, suivre la réalisation
- Assurer l'entretien des bâtiments communautaires

GENS DU VOYAGE

Gérer l'aire d'accueil de Châteauneuf-sur-Loire



Relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes des Loges

Les Relais d'Assistantes Maternelles sont des services mis en place par la Communauté de Communes des Loges (CCL). Ils sont au nombre de 5 sur le secteur de la CCL, afin d'être au plus près de la population.

Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) est un lieu d'information, de soutien, de rencontre et d'échange au service des assistants maternels, des parents et des gardes d'enfants à domicile.

Côté Assistants Maternels et gardes à domicile : Le RAM permet aux assistants maternels et aux gardes à domicile de se rencontrer, d'échanger sur leurs expériences professionnelles et de bénéficier ainsi d'un accompagnement dans la pratique quotidienne de leur métier.

Les assistants maternels et les gardes à domicile peuvent, également y trouver des informations sur leur profession, participer à des réunions d'informations ou des conférences sur des thèmes liés à leur métiers, ce qui participe à leur professionnalisation.

Le RAM propose des accueils collectifs (éveil musical, Médiation animale, Motricité, ateliers lecture, activités manuelles,...) qui constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accompagnés de leur assistants maternels ou garde à domicile.

Côté Parents : Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des informations sur l'ensemble des modes de gardes. Le RAM informe et oriente sur les démarches administratives liés à l'emploi d'un assistant maternel ou garde à domicile (contrat de travail, mensualisation, Pajemploi, CAF....)

Horaires : Accueils collectifs : Lundi matin, mardi matin, jeudi matin (une semaine sur deux à Férolles pour les assistants maternels et gardes à domicile d'Ouvrouer les Champs)

Permanences administratives : Lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30.

Contact : Nadia EL IDRISSE 8 Boulevard du Chapeau Rouge 45550 Saint Denis de l'Hôtel 02.38.46.04.99
ram3@cc-loges.fr



Pour contacter les autres RAM de la Communauté de Communes des Loges connectez-vous sur :
<https://www.cc.loges.fr>

L'Office de Tourisme en 2020

Val de Loire & Forêt d'Orléans
l'expérience nature

Le pont de Châteauneuf joue les stars !
Tous les soirs de l'été, le pont s'est synchronisé en lumière et en musique ; toute l'année, sa couleur s'adapte aux événements nationaux.



Le territoire en vidéo :

- 📢 Promotion du territoire et des activités de loisirs autour de la Loire
- 📢 Diffusion cet été sur les aires d'autoroute de la région
- 📢 Chaine Youtube de l'Office de Tourisme
- 📢 Un partenariat avec Tourisme Loiret.

<https://youtu.be/1fm1d3GJ-Qk>



Vous êtes à l'extérieur ? Nous aussi !

L'Office de Tourisme est allé à votre rencontre :

- 📍 parcours de la Loire à vélo,
- 📍 place du Port à Châteauneuf,
- 📍 place du Martroy à Jargeau,
- 📍 étang de la Vallée,
- 📍 bords du canal à Vitry-aux-Loges,
- 📍 marché à Fay-aux-Loges.



Trésors de nos campagnes : des lutrins racontent désormais l'histoire des monuments les plus emblématiques de nos communes : églises, fouilles, usine, villa... À découvrir à Châteauneuf, Donnery, Fay-aux-Loges, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Seichebrières, Vitry-aux-Loges et Vienne-en-Val.

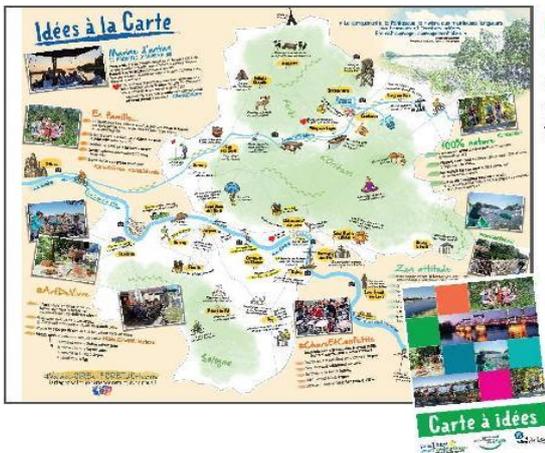


Sortez c'est l'été !

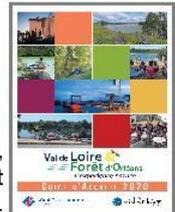
7 animations ont été organisées par l'Office de Tourisme et de nombreuses autres par les prestataires du territoire.



ET CÔTÉ ÉDITIONS...

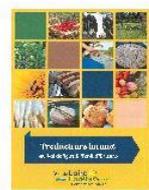


Carte à idées / Idées à la carte : un côté enrichi de circuits vélo et un zoom sur la base de loisirs de l'étang de la Vallée ; l'autre côté, avec des expériences à vivre sur notre territoire... Bientôt dans nos bureaux !

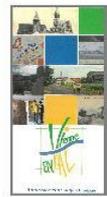


Guide d'accueil : patrimoine, loisirs, hébergements, produits locaux et restauration. Édition 2021 au printemps.

Guide des producteurs locaux : tout leur savoir-faire et leurs spécialités locales.



Dépliant de Vienne-en-Val : Promenade insolite au travers d'anciennes cartes postales.



Cliquez sur le bouton magique : pour avoir des informations fiables, vérifiées et mises à jour au fur et à mesure.

ACTUALITÉS - NOUVEAUTÉS - INFORMATIONS

OT Châteauneuf-sur-Loire tél. 02 38 58 44 79
OT Jargeau tél. 02 38 59 83 42
tourisme@valdeloire-foretdorelans.com





La Garderie des P'tits Loups

12^{ème} rentrée scolaire pour la garderie associative et quelle rentrée !!!

Un contexte particulier, une crise sanitaire qui a bousculé tous nos repères !!!



Notre équipe de bénévoles et nos salariées, ont à cœur de proposer un accueil convivial, familial et chaleureux aux familles ainsi que de proposer aux enfants des activités diverses et variées dans le respect des mesures sanitaires.

La crise sanitaire nous a obligé à revoir toute notre organisation et je tiens à remercier l'ensemble des membres du bureau, Laetitia et Sandra, nos salariées Valérie, Guylène et Sandrine pour leur soutien et leur investissement qui ont permis une réouverture dans le respect du protocole sanitaire en septembre, les familles qui continuent malgré ce contexte à nous soutenir et les enfants qui eux s'adaptent tellement vite !!!

Merci à tous !!!

Horaires :

Lundi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 19h
Mardi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 19h
Mercredi	7h30 – 17h30
Jeudi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 19h
Vendredi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 18h30

Nous proposons également un accueil occasionnel à partir de 7H le matin.

☎ Contacts :

- ❖ Portable garderie : 07.62.61.19.73
- ❖ Ludivine TURCOT (Présidente) : 06.16.27.39.23
- ❖ Laetitia MARCHAND (Trésorière)
- ❖ Sandra JOSEPH (Secrétaire)
- ❖ Adresse email : garderieouvrer@hotmail.fr
- ❖ Site Internet : <http://www.lagarderie45150.e-monsite.com>





Nos tarifs (sous réserve d'augmentation) :

- ✓ **Adhésion** : 15 € par famille
- ✓ **Cotisation** : 5 € par enfant
- ✓ **Tarif d'accueil matin ou soir** : 3,70€
- ✓ **Tarifs d'accueil journée** : 4,00€ €
- ✓ **Accueil de dépannage** : 5€ quelque soit le temps de présence de l'enfant
- ✓ **Tarifs du mercredi** :
 - **Famille Oratoriennes adhérentes** : 13€ La journée, 8€ La demi-journée
 - **Famille Oratoriennes Non adhérentes** : 14€ La journée, 9 € La demi-journée
 - **Autres** : 15€ La journée, 10€ La demi-journée

Les inscriptions sont acceptées tout au long de l'année scolaire.

Les animations passées :

Malheureusement, avec la crise, aucune animation n'a été organisée. Le loto qui devait se tenir au moment de la mise en confinement en mars.

Seules des ventes à distances ont été réalisées :

- ✚ Vente de bulbes et fleurs
- ✚ Tombola
- ✚ Vente de calendrier

Les animations à venir:

Malheureusement les mesures sanitaires actuelles ne nous permettent pas d'envisager des animations autres que des ventes à distances tout au long de l'année.

Des animations pourront être proposées au cours de cette année en fonction de l'évolution des protocoles sanitaires et des mesures gouvernementales.

N'hésitez pas à visiter notre site Internet pour connaître les dernières actualités.

L'équipe de la Garderie tient à remercier chaleureusement Mme La Maire ainsi que l'équipe municipale pour son aide précieuse pendant cette période si particulière.

Un grand merci à tous pour votre aide et votre générosité !!!





Le bureau du comité d'animation, nouvellement élu depuis janvier 2020, est représenté par Valérie BARRUET (trésorière), Martial LEFEBVRE (secrétaire) et Julien ROCHER (président).



Sa mission est de proposer aux habitant(e)s des animations diverses et variées (festives, culturelles, sportives, ludiques...) afin de partager des moments conviviaux et permettre de créer du lien entre les personnes.

L'année 2020 avait pourtant bien débuté .Le 18 janvier la chorale KUMBAYA est venue « mettre le feu » à l'église d'Ouvrouer les champs, plus de 100 personnes étaient présentes à ce concert de Gospel !

En mars, soixante six personnes s'étaient données RDV à l'espace Oratorien pour participer à la première soirée karaoké du comité. Des jeunes, des vieux, des sopranos, des ténors et des casseroles !!! Au début timide puis de plus en plus déridé, tout le monde s'est prêté au jeu. Des équipes se sont formées et un concours à permis de décerner la casserole d'or aux pires chanteurs de la soirée, tout ça dans une ambiance proche d'un zénith enflammé !!!

Merci également au camion d'HAVANA PIZZA, venu spécialement pour cette soirée et qui à permis de restaurer les nombreux convives.

Le trophée sera sûrement remis en jeu l'année prochaine, alors si cela vous dit de pousser la chansonnette, RDV en 2021.



Puis..., plus rien !!! Le COVID19 s'est invité dans nos vies et les rassemblements ont été limités. Alors, oublions vite cette année 2020 et espérons que 2021 permettra de nous rassembler de nouveau afin de s'amuser et de se revoir pour partager de bons moments.

Le comité d'animation se tient prêt à vous proposer d'autres manifestations dès que les voyants repasseront aux verts. Nous comptons sur votre présence pour que le comité vive et perdure. Et si vous avez des idées de voir organiser telle ou telle manifestation dans votre village, faites nous en part, nous essaierons de satisfaire vos envies ... dans les limites du possible bien sûr !!!

Nos tarifs :

Adhésion : 5 euros par personne (ouvrant droit à des réductions sur les différentes manifestations de l'année en cours)

Location de matériel :

- un barnum de 12mx5m : 150euros/jour ou 250euros/W.E. (caution de 500 euros). Montage et démontage par nos soins.
- une table+2 bancs : 10 euros/ jour (caution de 50euros).
- table seule ou 2 bancs seuls : 5 euros/jour (caution de 50 euros).

Possibilité de louer jusqu'à 4 tables et 8 bancs.

- un percolateur : 15 euros/jour (caution de 50 euros).
- vaisselle : - couvert complet (une assiette+un verre+3 couverts) : 2.50 euros/jour.
Ou à l'unité (une assiette ou un verre ou 3 couverts) : 1 euro/jour.
(caution de 1 euro par objet et caution de 100 euros pour le nettoyage de la vaisselle).

Possibilité de louer jusqu'à 100 couverts complets.

CONTACTS :

Julien ROCHER (président) : 06.83.81.79.42.

Valérie BARRUET (trésorière)

Martial LEFEBVRE (secrétaire)

Adresse email : comite-animation-olc@outlook.fr

Page facebook : [www.facebook@comite.animation.ouvrer](https://www.facebook.com/comite.animation.ouvrer)

Un grand merci à l'équipe de bénévoles, aux Oratoriennes et Oratoriens et à la mairie pour votre soutien et votre présence !!!



Amicale des Anciens & Section boules

Cette année se termine. Nous n'avons rien fait. Le Président Macron avait décidé un confinement au mois de mars « Arrêt obligatoire du club ». Fin octobre, il a annoncé un nouveau confinement jusqu'au 1^{er} décembre, dans un premier temps. Une décision qui va impacter bien évidemment notre vie quotidienne qu'elle soit professionnelle, familiale sociale et associative.

Acceptons cette décision, c'est pour nous protéger et protéger notre entourage. Restons unis et solidaires, des meilleurs jours reviendront !

Nous allons nous efforcer, dès que tout sera possible de reprendre nos réunions hebdomadaires

Pour garder le moral, n'hésitez pas à nous téléphoner. C'est toujours agréable de recevoir des nouvelles de l'un ou l'autre.

En espérant que 2021 soit meilleur, je compte sur vous, pas de découragement, prenez bien soin de vous et de vos proches.

Bon courage et à bientôt.





LES ENFANTS DU VILLAGE

Composition de notre bureau :

Présidente : BARRUET Valérie

Trésorière : MARCHAND Laëtitia

Secrétaire : MATHIS Céline



Notre fonctionnement :

Notre association a pour but de proposer des après-midi « activités manuelles » et des sorties aux enfants, pendant les vacances scolaires.

Aucune cotisation annuelle n'est demandée pour faire partie de l'association. Elle est composée uniquement de membres d'honneur.

Une participation financière de 2 à 4 euros est demandée par enfant, dès la moyenne section, pour l'achat des fournitures nécessaires à la réalisation des objets confectionnés.

Lors de certaines périodes de vacances, et en fonction des disponibilités des membres du bureau, des dates sont proposées et chaque enfant peut être inscrit et venir quand il le souhaite (nous demandons que l'enfant soit obligatoirement accompagné d'un adulte responsable). Madame Monnot diffuse les informations sur le site internet de la Mairie et des mails sont également envoyés aux familles ayant communiqué leur adresse.

Bilan de nos activités en 2020 :

Le contexte sanitaire de l'année écoulée n'a pas été propice à l'organisation d'activités manuelles communes au sein du Pôle Jeunesse et Loisirs de notre commune lors des congés scolaires.

La Boum des CM2-6èmes, traditionnellement organisée en fin d'année scolaire, a été annulée, à la grande déception des enfants.

Nous avons cependant pu nous réunir aux **vacances de février**, avant le confinement, pour une sortie au bowling à Saint Denis en Val avec 8 familles.

16 participants au total qui ont enchaîné splits, spares ou strikes dans une bonne ambiance !

Un verre de l'amitié a été offert à tous les joueurs sur place pour clôturer la journée.

L'association a pris à sa charge 98 euros lors de cette sortie.

En décembre 2020, l'association n'a exceptionnellement pas renouvelé l'opération « vente de chocolats » compte tenu du contexte sanitaire et économique. Une vente sera éventuellement envisagée à Pâques.

Quels projets pour 2021 ?

Au moment où nous rédigeons cet article, notre avenir associatif est toujours incertain en ce qui concerne l'organisation de manifestations. Seule la date de la boum a été fixée au vendredi 2 juillet 2021.

Au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire, nous vous tiendrons informés de nos activités.

Nous rejoindre ?

Nous demandons aux familles intéressées de nous contacter par mail afin de recevoir, si elles le souhaitent, nos informations et nos bulletins d'inscriptions aux activités. Il n'y aura plus de distribution « papier ».

Mail de l'association : lesenfantsduvillage@live.fr

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2021
Positivons, prenez soin de vous et de vos proches !



Calendrier des manifestations 2021 allégé

Nous savons que toute manifestation est susceptible d'être modifiée ou annulée selon les règles et les décrets qui s'appliqueront à tel ou tel moment de l'année. Pour autant, il est important qu'il y ait une vie et il faut s'adapter et essayer de continuer à faire vivre la commune .

<p style="text-align: center;">JANVIER</p> <p>09 Après-midi « galette des rois » → APE → salle des fêtes de Férolles</p>	<p style="text-align: center;">FEVRIER</p> <p>10 Assemblée Générale et après-midi crêpes → Espace Oratorien → L'amicale des Anciens</p> 
<p style="text-align: center;">MARS</p> <p>10 Concours de belote → Espace Oratorien → L'amicale des Anciens</p> <p>19 Commémoration avec la FNACA</p> <p>27/28 Vide-greniers → APE → salle des fêtes de Férolles</p>	<p style="text-align: center;">MAI</p> <p>08 Commémoration</p> <p>29 Animation → Comité d'Animation</p> 
<p style="text-align: center;">JUIN</p> <p>18 Kermesse des écoles</p> <p>27 Repas → Espace Oratorien → L'amicale des Anciens</p>	<p style="text-align: center;">JUILLET</p> <p>02 Boom des CM2 et 6^{ème} → Espace Oratorien → Les Enfants du Village</p> <p>14 Feux d'artifice → Aire Bézault → La Municipalité</p>
<p style="text-align: center;">SEPTEMBRE</p> <p>05 Rallye Rosalie → La municipalité et le comité d'animation</p> 	<p style="text-align: center;">OCTOBRE</p> <p>09 Repas des aînés → Espace Oratorien → La Municipalité</p> <p>16 Animation → Comité d'Animation</p> <p>20 Concours de belote → Espace Oratorien → L'amicale des Anciens</p>
<p style="text-align: center;">NOVEMBRE</p> <p>11 Commémoration</p> 	<p style="text-align: center;">DECEMBRE</p> <p>15 Goûter de Noël → Espace Oratorien → L'amicale des Anciens</p>



Etat civil 2020

<p><u>Naissances</u></p> <p>STERCKEMAN Mila, Chantal, Laetitia, née le 06 avril </p> <p>BEAUVARLET Rosalie, née le 09 août</p> <p>DEMOOR Noélya, née le 07 octobre</p> <p>SAMOUR Tylio, né le 08 octobre</p> <p>GOUILLON Iryne, Emeline, Marie-France, née le 13 novembre</p>	<p><u>Mariage</u></p> <p>M. LEONI Dominique, Marco et Mme BAYER Laetitia, Pauline, Joëlle, mariés le 24 octobre</p> <p><u>Pacs</u></p> <p>Néant </p>
<p><u>Décès</u></p> <p>M. HOUARNER Didier, décédé le 17/12/2019</p> <p>M. ODONNET Omer, décédé le 25/01/2020</p> <p>M. DARDAINE Jean-Louis, décédé le 30/11/2020 </p>	

Bienvenue aux nouveaux habitants :

Route de la Routisserie

N°4 : M. DELAHAYE Laurent

N°30 : M. et Mme MALTRAVERSI Paul et Chloé

Courpain

M. COTTY Pascal

Route de Sigloy

N°10 : M. DURAND Tyrone

N°33 : Mme CHARLES Mathilde

N°27 : M. PRUVOT Franck et Mme THOMAS Delphine

Route de Vienne

N°4 : M. et Mme LOPES Nelson et Marie-Laure

N°156 : M. et Mme GOILLON Sidney et Amandine

N°165 bis : M. MORISSEAU Jérémy

Route de Tigy

N°127 bis : M. SCHAREG Stéphane

Route de Jargeau

N°4 : M. et Mme LOPEZ Nelson et Marie-Laure

N°200 : Mme ROUSSEAUX Annie

Ça s'est passé en 2020







PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF D'ALERTE DE L'ASSOCIATION PRÉSENCE VERTE

Lors de sa séance du 30 juin 2020, le conseil municipal a décidé de participer au service de télé-assistance des personnes proposé par l'Association "Présence Verte", permettant d'apporter une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées, seules et/ou malades. **Les frais d'installation sont pris en charge par la commune à hauteur de 39,00 €. Se renseigner en mairie.**



Nos solutions de téléassistance pour sécuriser votre quotidien



Option Sécurité : Nos équipes peuvent installer et entretenir un détecteur autonome de fumée. Vous avez ainsi la certitude qu'en cas de détection de fumée, notre centrale met tout en œuvre pour vous apporter, aide assistance et secours.

4,50 € par mois



Option Convivialité : Nos opératrices spécialement formées à l'écoute sont là pour échanger avec vous par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h ou vous orienter vers notre service de soutien psychologique si vous le souhaitez.

1 € par mois



Vous souhaitez rester chez vous et continuer à mener des activités comme bon vous semble en toute sécurité. Avec la solution Activ'zen, il vous suffit d'appuyer sur la touche de votre médaillon

ou de votre transmetteur pour alerter immédiatement la centrale d'écoute et ainsi prévenir les secours si nécessaire. C'est simple, facile et efficace 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

Frais d'installation : 39 €

Abonnement : à partir de 24 € par mois

Option Sérénité : Elle permet le déclenchement automatique d'une alarme en cas de chute brutale. Vous et votre entourage êtes ainsi totalement rassurés.

5 € par mois

Option Boîte à clefs : Cette boîte, dont l'accès est protégé par un code que seule notre centrale et vous connaissez, permet de mettre vos clés à la disposition des intervenants lors d'une intervention suite à une alarme que vous avez déclenchée.

A l'achat : 59 €



Toujours en mouvement, nous vous accompagnons quelles que soient vos activités, y compris en dehors de votre domicile grâce à la géolocalisation. En cas de besoin, il vous suffit d'appuyer sur la touche du téléphone mobile fourni pour alerter la centrale d'écoute et ainsi prévenir les secours si nécessaire. C'est simple, facile et efficace 7 jours sur 7 et 24h sur 24.



En souscrivant un contrat Présence Verte, vous bénéficiez automatiquement d'une assistance complète.

Notre équipe de l'agence d'Orléans se tient à votre disposition :

11 rue des droits de l'homme, 45000 Orléans

Téléphone : 02 38 60 55 89 – E-mail : pv45@presenceverte.fr



PanneauPocket : La commune est dotée d'un outil digital pour communiquer auprès de la population

Il permet une information en temps réel des actualités du village. Le principe de PanneauPocket est simple : les informations et alertes de la mairie sont consultables depuis l'application sur votre téléphone ou tablette et maintenant sur ordinateur. L'actualité est maintenant à portée de poche ! Les informations, événements et alertes intempéries vous seront notifiés en temps réel. Votre mairie vous offre l'application. Il vous suffit de la télécharger

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

- Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

BONNE UTILISATION !

GET IT ON Google Play
Download on the App Store
EXPLORE IT ON AppGallery

Retrouvez toutes les informations et alertes de la Commune sur PanneauPocket

100% Anonyme
Gratuit
sans publicité



Depuis un ordinateur

Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche : app.panneaupocket.com

Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'école, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche, ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.



Depuis un téléphone ou une tablette



Ouvrez votre application "PlayStore", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette, puis téléchargez PanneauPocket.



Dans l'application tapez le nom de la commune ou le code postal dans la barre de recherche. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le pour recevoir les notifications des informations et alertes.



CIVISME...

RESPECT DE LA REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage, jardinage, percussions, vibrations, trépidations à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour les voisins en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scie mécanique, moteur, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables: de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les samedis: de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Les dimanches et jours fériés: de 10h00 à 12h00

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

La taille des haies, l'entretien des friches et l'élagage des arbres sont à la charge des propriétaires de terrain. **Toutes branches touchant les fils électriques doivent être coupées afin d'éviter les micro-coupures lors de vent fort.**

L'élagage des arbres débordant sur le domaine public est obligatoire afin d'éviter des chutes pouvant provoquer des accidents, gêner la circulation et la visibilité.

Chaque particulier doit tailler les végétaux débordants au-delà de sa limite de propriété (mur, clôture.).

La hauteur autorisée par le code civil (article 671), est de 2 mètres pour les haies plantées à 50 cm de la voie publique, avec un retrait de 2 mètres pour les haies d'une hauteur supérieure à 2 mètres.

STOP AUX DÉPÔTS D'ORDURES MÉNAGÈRES AUX ABORDS DES COLONNES DE TRI



Face à la recrudescence des dépôts d'ordures devant les colonnes de tri, la commune tient à rappeler qu'il est interdit de déposer des objets de quelque nature que ce soit à côté ou au pied des conteneurs mis en place pour la collecte sélective.

La commune en appelle au CIVISME de tous.

Le dépôt sauvage de déchets au-delà de son interdiction est passible d'une amende.

Aux abords des colonnes de tri rien ne doit être entreposé.

Seuls les recyclables ont leur place dans les colonnes. Toute personne effectuant un dépôt sauvage, fera l'objet d'une plainte, des frais de nettoyage et administratif seront facturés.

Ne transformons pas les abords des points d'apport volontaire en dépôts sauvages !

STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS

Pensez aux personnes, qu'il s'agisse des mamans avec des poussettes, des écoliers, des personnes âgées ou des handicapés, qui sont alors contraints de se mettre en danger en descendant sur la chaussée. **Laissez suffisamment de place afin que les piétons puissent circuler correctement.**



LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS C'EST INTERDIT

L'interdiction du brûlage des déchets verts est issue de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type, interdiction d'ailleurs effectivement reprise à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) du Loiret pris par **arrêté préfectoral du 9 juin 2017**.

Cette interdiction générale est motivée tant par des considérations environnementales que par des conditions de sécurité et de salubrité publiques.

Comme cela a été rappelé dans la circulaire précitée du 9 juin 2017, le brûlage à l'air libre de déchets peut générer un risque de propagation d'incendie dans certaines circonstances mais également être source de gêne pour le voisinage (odeurs et fumées).

Les solutions : la technique du paillage, le compostage individuel, l'apport volontaire en déchetterie.

Nous rappelons également que brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.



CAMPAGNE DE STERILISATION et d'IDENTIFICATION

L'augmentation du nombre de chats libres (errants) non stérilisés est un problème dans de nombreuses communes rurales. Notre commune ne fait pas exception.

EN 2016, une CAMPAGNE DE STERILISATION et d'IDENTIFICATION a été mise en place sur la commune en référence à l'article L211-27 du code Rural. Un groupe de travail a été mis en place afin de réaliser une nouvelle campagne.

Cette campagne vise à régler le problème de surpopulation de nos amis les chats pour deux raisons principales :

- Préserver le bien-être animal en apportant aide et soins aux animaux errants
- Supprimer les nuisances sonores et olfactives auprès des habitants

En effet, le plus souvent ces chats errants non stérilisés souffrent de maladies, de malnutrition et présentent un risque sanitaire pour les autres animaux domestiques. Les chats stérilisés ne transmettent donc plus certaines maladies infectieuses liées aux accouplements et aux bagarres tout en protégeant notre environnement des rongeurs et de l'arrivée de nouveaux congénères sur le territoire, ainsi la population féline sauvage diminue.

L'identification, c'est-à-dire l'attribution à chaque animal d'un n° unique s'est imposée comme une nécessité sanitaire et une disposition importante en matière de protection animale et également ne l'oublions pas, un moyen de retrouver son animal égaré !

Rappelons que l'identification des chiens et des chats est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012 (Article L212-10 du code rural Modifié par LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 28)



Annuaire des Professionnels de la Commune

M. Beauvais Christian Apiculteur Vente de miel	171 route de Jargeau 02.38.59.92.94	Les Jardins De Richebourg Paysagiste, vente de végétaux	15 Route de Richebourg 02.38.57.23.11
Chenil "Les Chevalliers" Pension pour chiens et chats	147 Route des Chevalliers 02.38.59.91.94	O Levain Farine Fabrication artisanale de pains, pâtisseries et viennoiseries	196 Route de Jargeau 06.70.94.06.88 www.olevain.fr
RG Maçonnerie Travaux de maçonnerie et gros œuvres de bâtiment	45 Route de Marmain 06.62.68.16.17	Mme Peffert Anne Création et réalisation de décor pour divers évènements	9 Route de la Levée 02.38.46.17.37 06.88.68.04.80
Belt Service Industrie – BSI Fabrication de matériel de lavage et de manutention	104 Route de Sigloy 02.34.50.52.28	77 Côté Loire Brocante-Décorations	77 Route de Marmain 06.25.99.53.65
		M. Gaël Le Roc'h Charpente écoconstruction	Courpain 02.38.59.71.55 06.09.05.94.48
M. Fleury Mathieu Maraîcher bio	La Ferme aux Abeilles 56 Route de Jargeau 02.38.58.01.29	M. Boulmier Bois de chauffage Transport de bois	147 Route de Sigloy 06.17.94.86.27
M. Giraudier Fabrice Plomberie/Chauffage	75 Route de Jargeau 02.38.58.19.94	Mme Manon Hedjri Psychologue	7 Route de Sigloy 06.60.44.21.48
J.E.V Lebrun Bruno Réalisation, entretien espaces verts	139 Route de Sigloy 02.38.58.18.16	Le Potager Bio de Marmain Productrice de légumes bio	108 Route de Marmain 06.77.74.96.50
Bonheur et Papilles Fabrication de biscuits sans gluten et certifiés bio	154 Route de Marmain contact@bonheuretpapilles.fr www.bonheuretpapilles.fr	M. Virouleau Cyril Multi-services intérieur et extérieur	14 Rue de la Routisserie 06.82.94.58.22

COMMERCES AMBULANTS

La Boucherie Mr Pachot Thierry 02.38.59.02.07 Circule dans Ouvrouer Les mardis de 12h45 à 13h30 Les vendredis de 16h à 17h	La Poissonnerie M. Kentzinger Alain 06 66 94 89 22 Stationne dans le centre bourg Tous les mercredis de 8h à 8h30
---	--



Ouvrouer autrefois

